



## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

### CALENDRIER DES SÉANCES

#### MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DE JUILLET 2022

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée, Lise Lapointe, greffière-trésorière, de la susdite municipalité,

**QUE**, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, et suite à l'adoption de la résolution 2022-06-28, lors de la séance extraordinaire du 15 juin 2022, **la séance ordinaire prévue le 6 juillet 2022, sera tenue le 13 juillet 2022**, à l'endroit et à l'heure habituelle des séances ordinaires du conseil.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs  
Ce seizième (16<sup>e</sup>) jour du mois de juin 2022.

---

Lise Lapointe  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis intitulé *modification de la date de la séance de juillet 2022*, en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil et sur le site internet de la municipalité, entre 8 h 00 et 20 h 00, le 16<sup>ème</sup> jour de juin 2022.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 16<sup>ème</sup> jour de juin de l'an deux mil vingt-deux.



Par \_\_\_\_\_

Directrice générale et greffière-trésorière